2 novembre 2004 **04.397**

Question Christophe Untersee

Comment se porte notre système dual?

(Système d'apprentissage quatre jours à l'entreprise, un jour aux cours professionnels en centre.)

Pourquoi avoir changé et rajouté 1 jour de cours toutes les deux semaines aux monteurs électriciens de 2e et 3e années?

Où va l'argent économisé par l'Etat puisque les cours pratiques sont dorénavant payés par les employeurs au travers d'un fonds?

Pourquoi avoir augmenté le travail de l'employeur en changeant les contrats d'apprentissage, ce qui ne permet plus d'ajouter des clauses spécifiques à l'entreprise dans ces derniers depuis 2002? Cela avait l'avantage de responsabiliser l'apprenti sans toucher le droit et les obligations des deux partenaires.

Les différents services de l'Etat devraient plus s'investir en faveur des employeurs afin de leur faciliter la vie de manière que ces derniers engagent et forment selon le système dual. Exemples: préparer les stagiaires à faire un dossier de présentation avant de faire un stage dans l'entreprise; intensifier les stages de 2 x 6 mois dans l'entreprise pour les jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage et s'intéressant au métier.

Nous avons l'impression que le système dual est malmené et que de plus en plus on scolarise les apprentis sans tenir compte que c'est l'entreprise qui est responsable de toutes les formations et ne fait que déléguer les cours théoriques à l'Etat.

Nous vous rappelons que la Confédération et les cantons déplorent le manque de places d'apprentissage. A vous de mettre tout en œuvre pour changer cet état de fait.

Question posée par un employeur soucieux de la formation dans son domaine.